

---

## *Compte rendu du CVS du lundi 18 Octobre 2021*

---

### **Étaient présents :**

Elus représentant les familles pour le FOH : Mesdames DAVIET présidente du CVS, WECKER, SICARD, DUPUIS, COLIN

Pour le FOJ : Madame BAUNOT.

Pour la MRS : Madame LACRAMPE.

Représentant le Conseil d'Administration : M. MARC, personnalité qualifiée

Représentant les organismes de protection des majeurs : Madame NEDELEC

Représentant les résidents : Mesdames PEULT et LACRAMPE pour la MRS, Mesdames ROBOAM, CONNAN et GEOFFRAY pour le FOH, Monsieur RICHARD pour le FOJ

Représentant le CDAIR : Madame DE FORGES, représentant le personnel

Monsieur LHÔTELAIS, Directeur

Madame GILBERT, CSE

Monsieur LARRIEU, responsable RH

Madame DEFOIS, adjoint administratif

Madame ATTIA, stagiaire CAFERUIS invitée

### **Absents excusés :**

Madame POINET, représentant les familles pour le FOJ

Monsieur ROBICHON, représentant les familles pour le FOH

*Déroulé de l'ordre du jour :*

#### **1) Approbation du dernier PV du Conseil de Vie Sociale du 22 Octobre 2020**

Le compte rendu du CVS du 22 Octobre 2020 est disponible sur simple demande auprès du secrétariat, et est en ligne sur le site du cdafr.fr

Monsieur LHÔTELAIS présente Madame ATTIA, stagiaire Cadre Socio-éducatif CAFERUIS et Monsieur LARRIEU Responsable RH succédant à Madame GAILLARD.

#### **2) Affaires financières**

Le Budget Prévisionnel 2022 a été élaboré dans le cadre du CPOM 2020-2024.

Les montants inscrits aux différents groupes de dépenses sont conformes aux enveloppes définies par les services de la Direction de l'Autonomie du CD17. Il sera nécessaire d'y faire apparaître des mesures nouvelles (à hauteur de 19 441.092 €), compte tenu des dépenses afférentes au fonctionnement de l'établissement une fois les travaux terminés. Il y aura donc lieu de signer un avenant au CPOM, lors de sa revue.

Ce document, toujours réglementaire, nous permet cependant d'avoir les lignes de crédits auprès de la Trésorerie, indispensables à la poursuite de nos activités.

Ces provisions budgétaires seront reconsidérées en début d'année et serviront de base à l'établissement du Budget exécutoire présenté en Avril 2022.

Ce Budget exécutoire doit prendre en compte l'éventuelle évolution du taux des dépenses d'Aide Sociale votée en fin d'année par l'assemblée délibérante du CD17.

Présenté sur les mêmes bases budgétaires que le Budget Exécutoire 2021 avec des mesures nouvelles :

Pour le budget H (FOH/FOJ) en fonctionnement : **2 500 487.00 €**

Au GROUPE I : 323 015.42 €

Au GROUPE II : 1 794 730.67 €

Au GROUPE III : 382 740.91 €

Pour le budget J (MRS) en fonctionnement : **361 179.00 €**

Au GROUPE I : 122 895.00 €

Au GROUPE II : 195 800.00 €

Au GROUPE III : 42 484.00 €

**En Investissement** : 1 879 419.10 € en recettes qui correspondent au montant des amortissements.

### **3) Affaires générales.**

#### Conseils de maison et mouvement du personnel

Madame GILBERT fait état d'une forte participation des résidents à ces conseils : 45 résidents pour le FOH/FOJ, et les 11 résidents de la MRS.

Nombreuses questions ont été posées au sujet des travaux, et des manifestations institutionnelles annulées cette année qui rythment habituellement la vie du CDAIR et de fait la vie des résidents.

Les résidents soulèvent des questions, remarques en relation avec le contexte institutionnel actuel.

Il est toutefois important de mentionner un point soulevé lors des conseils de maison par les résidents : les mouvements de personnel.

Les résidents ont pu relater leurs inquiétudes face aux nombreux mouvements :

- 3 AMP en disponibilité, pour convenances personnelles
- 1 animateur sportif
- 1 IDE
- 1 moniteur d'atelier

Le remplacement de l'IDE demande une réorganisation du service, puisque ce poste devait à terme disparaître, comme mentionné dans les dispositions du CPOM, le CDAIR n'étant pas un établissement médicalisé.

La difficulté aujourd'hui est de faire face au manque de candidatures pour les remplacements sur des postes d'aide-soignant et AMP. Ce manque est notamment dû au fait de l'augmentation indiciaire qu'implique le SEGUR de la Santé qui n'est pas appliquée pour les établissements médico-sociaux comme le CDAIR.

A cela s'ajoute le clivage créé entre les AS et les AMP par l'augmentation indiciaire appliquée uniquement aux AS depuis le mois d'Octobre, qui effectuent les mêmes tâches, notamment des gestes de soins, non reconnus pour les AMP aujourd'hui.

Les parents présents vont se mobiliser pour alerter les institutions compétentes quant à cette injustice due au "Ségur de la Santé".

#### Présentation du projet d'établissement

Le document avait déjà été présenté au CVS. Le contenu du projet d'établissement est finalisé. Madame ATTIA effectue aujourd'hui un travail sur la forme et la présentation : le document finalisé sera disponible bientôt et mis en ligne sur le site du CDAIR.

## Point d'étape sur les travaux

Monsieur LHÔTELAIS informe qu'il n'y a pour l'instant pas de retard sur le planning.

- La mise en place des réseaux de la chaudière aura lieu d'ici une semaine ou deux.
- La cuisine sera déportée sur 4 mois (Mars, Avril, Mai et Juin) : le lieu de restauration pour le déjeuner et dîner pour les résidents du FOH/FOJ sera probablement au PREAU à Saint Martin de Ré.
- De visites de chantier seront organisées bientôt en petits groupes.

### **4) Questions et informations diverses.**

- Une question est posée sur les mesures de restriction impliquées par le COVID : le respect des distances ne nous permet pas pour le moment d'enlever le masque et de reprendre les repas entre résidents et personnel comme auparavant. Cependant les sorties pour vacances ou week-end sont possibles.
- Monsieur LHÔTELAIS précise qu'un plancher en bois dans la serre sera installé
- Madame BAUNOT s'interroge sur la prise des vacances du personnel des ateliers qui semble être sur les mêmes dates.

Madame GILBERT précise que les plannings des vacances sont faits de sorte que le moins d'ateliers possible ferme en même temps, ce qui a été plus compliqué cette année avec les arrêts COVID.

### **5) Dates à retenir**

- Commission de menu, jeudi 4 Novembre
- Un marché de Noël sera peut-être organisé en dehors des murs du CDAIR
- Fête de Noël des résidents (goûter), le 16 Décembre 2020.
- La date pour la cérémonie des vœux et la galette des Rois n'est pas encore arrêtée.

Pour conclure cette rencontre, le Directeur propose aux familles d'organiser un CVS extraordinaire le 18 Décembre, sur le thème :

Les modalités de communication avec les familles.

La séance est levée à 11h50.

Compte rendu rédigé par Mme DEFOIS